

ECOLE MATERNELLE DE PEYNIER

COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ECOLE

du lundi 17 octobre 2016

1- INSTALLATION DU CONSEIL D'ECOLE

Madame Moret informe le Conseil d'Ecole, au regard de la loi du 8 juillet 2013 et la note de l'inspection académique que:

- Le Conseil d'école est l'instance principale de l'école et qu'il est présidé par la Directrice d'école.

La Directrice procède à la distribution de la 1^{ère} page « Note aux parents d'élèves ».

La Directrice propose d'installer le nouveau Conseil d'Ecole en demandant à chacun des membres du Conseil d'Ecole présents de se présenter selon un ordre établi :

Les Elus et représentants de la Mairie

- Monsieur AUBERT, Adjoint au Maire, chargé des dossiers Enfance et Jeunesse
- Monsieur MAUNIER, Adjoint au maire, chargé des Travaux et de la Culture

Les Elus et représentants des parents d'élèves

- Mesdames BON, FARON, GRASDEPOT, WALTER, représentantes des parents d'élèves
- Monsieur CLEMENT, représentant des parents d'élèves

Les Enseignants

- Mesdames DUGAT, LAMARENS, PACCINI, ROUSSEL enseignantes
- Monsieur BRIGNOLE, enseignant
- Madame MORET enseignante et directrice

La Directrice informe le Conseil d'Ecole qu'elle a invité 4 personnes dont la consultation lui semble utile :

- Mesdames BAUDIN, ATSEM
- Madame DAFFOS, Coordinatrice Enfance et Jeunesse, absente
- Madame THIABAUD, Directrice Générale des Services
- Monsieur MANTE, Responsable des Services Techniques

Elles informent les parents d'élèves qu'ils peuvent émettre un avis à la présence de ces invités.
Les parents adhèrent à ces invitations.

MEMBRES EXCUSES :

- Monsieur le Maire de Peynier
- Madame DAFFOS, Coordinatrice Enfance et Jeunesse

La directrice présente les modalités de convocation au Conseil d'Ecole :

Les convocations seront données 15 jours avant le Conseil d'Ecole.

Les questions diverses devront lui être soumises dans un délai de 7 jours avant le conseil d'école afin qu'elles puissent être correctement traitées.

La Directrice présente les modalités de délibération au sein du Conseil d'Ecole :

En s'appuyant sur le document qui a été distribué, elle informe que le Conseil d'Ecole :

- Vote le règlement
- Donne son avis et ses suggestions sur le fonctionnement de l'école
- Donne son accord sur les activités complémentaires éducatives, sportives et culturelles
- Est informé sur la composition des classes

- Est informé sur les principes de choix des manuels et matériels scolaires
- Est informé de l'organisation des rencontres avec les parents d'élèves
- Se réunit au moins une fois par trimestre
- Il peut être réuni à la demande de la Directrice d'école ou de la moitié de ses membres
- Le compte rendu sera affiché dans le panneau d'information

Concernant les NAP, la Directrice informe le Conseil d'Ecole que les enseignants des deux écoles souhaitent que les questions concernant le fonctionnement des NAP ne soient pas débattues en Conseil d'école. Elle le justifie par le fait que les enseignants ne sont pas présents sur le temps NAP et ne peuvent donc pas répondre aux questions posées.

Les enseignants suggèrent que soient organisées des réunions spécifiques avec les personnes concernées. Toutefois elle précise que si les partenaires rencontrent des soucis dus par exemple à l'occupation des locaux de l'école par les NAP, la question pourra être débattue en Conseil d'Ecole.

Concernant la CANTINE : la Directrice informe le Conseil d'Ecole qu'il en est de même pour la plus grande partie des questions concernant la cantine.

Elle précise que parfois des questions peuvent concerner l'école. Cette année, elle a eu plusieurs remarques de parents concernant l'inscription cantine sur les deux premiers jours d'école. En effet du fait de l'organisation de la rentrée échelonnée sur les deux premiers jours de rentrée, les enseignants souhaiteraient savoir s'il serait possible pour la mairie d'accepter que les familles ayant notamment des enfants en PS ne soient pas ponctionnées sur ces jours alors qu'elles n'ont pas mis leur enfant en cantine ces deux premiers jours.

Madame Thiabaud pense que ces deux jours ne sont pas ponctionnés aux familles. Cela sera vérifié auprès de Monsieur Rémi Négrel en charge de ce dossier.

Concernant les horaires des Conseils d'école de cette année :

La Directrice informe que les enseignants des deux écoles souhaitent maintenir l'horaire de 17h30 pour des raisons de bon fonctionnement de l'école :

- Avec les NAP le vendredi, les enseignants travaillent toujours le lendemain des CE
- Beaucoup d'entre eux n'habitent pas Peynier et ont tous une vie de famille à préserver
- Contrairement à eux, les parents disposent de suppléants.

La Directrice informe le Conseil d'Ecole que, sauf contre ordre, les prochains Conseils d'Ecole auront lieu les 9 mars et 22 juin prochains.

La Directrice informe des résultats des élections des représentants des parents d'élèves :

- 253 électeurs
- 84 votants donc 33,2% de participation, baisse de 10% par rapport à l'année dernière.

La Directrice précise que la mise sous enveloppe a posé des grandes difficultés cette année. Les Directrices des deux écoles souhaitent prévoir pour l'année prochaine l'organisation d'une commission des élections. Elles se rapprocheront des représentants des parents d'élèves dans les premiers jours de la rentrée scolaire prochaine.

2- VOTE DU REGLEMENT INTERIEUR

La Directrice souhaite débattre sur deux points qui peuvent amener des modifications au Règlement actuel.

- **Horaires** : Les enseignants souhaitent avoir réponse au courrier commun des deux directrices en date du 15 septembre dernier, qui demandait la possibilité de décaler les horaires de rentrée dans les écoles, notamment pour les familles qui ont des enfants dans les deux écoles. Il s'agissait de répondre à une demande des familles qui ont des enfants dans les deux écoles et qui ont du mal à déposer leurs enfants à l'heure, d'autant plus qu'il y a des travaux qui bloquent l'allée du Cabaret.
Les enseignants des deux écoles avaient proposé que la garderie de l'école élémentaire puisse accueillir les élèves concernés à 8h15 et que les portes de l'école maternelle soient ouvertes jusqu'à 8h35, ce qui fournirait un créneau de 20 minutes aux familles à la place des 10 minutes actuelles.

La mairie ne peut répondre positivement à cette demande faute de personnel. Actuellement il n'y a que deux personnes qui surveillent la garderie du matin et les familles concernées sont trop nombreuses.

Une représentante des parents précise que c'est surtout le midi que le problème se pose.
La Directrice va se rapprocher de Monsieur l'Inspecteur afin de lui exposer la difficulté et lui demander conseil.

- **Tenue vestimentaire** : Les enseignants souhaiteraient que soit ajouté un paragraphe concernant la tenue vestimentaire et les objets personnels.

Une partie de ce chapitre serait ponctionné dans le chapitre actuel Hygiène et Sécurité.

Le règlement intérieur serait remis aux familles dès l'inscription pour que les familles puissent anticiper leurs achats de rentrée.

Proposition :

Ajouter un chapitre intitulé : tenue vestimentaire et objets personnels

OBJETS PERSONNELS

- *Aucun objet dangereux ou violent ne doit être introduit à l'école (pistolet, canif, billes, briquet, broche, cartes...)*

- *Il est interdit d'apporter des jouets personnels à l'école.*

Nous rencontrons trop de vols, rackets, disputes et des problèmes de sécurité liés aux cordons, objets coupants...

- *Les friandises (bonbon, sucette, chewing-gum ...) sont interdites, sauf si elles sont gérées par un adulte qui les partagera entre tous les enfants.*

- *Les sticks à lèvres sont interdits.*

- *Les enfants portant des lunettes devront les retirer lors des activités à risques (éducation physique, récréation...) sauf si un certificat médical stipule la nécessité du port permanent.*

- *L'équipe pédagogique ne sera en aucun cas tenue responsable des pertes, vols et détériorations de tout objet apporté à l'école par l'enfant (attention aux bijoux de valeur).*

TENUE VESTIMENTAIRE

Les vêtements doivent être très confortables et pratiques afin que vos enfants puissent être autonomes pour les mettre et les retirer et qu'ils soient bien à l'aise pour travailler et participer aux séances d'Education Physique.

Sont interdits :

- *Les sabots, tongs, claquettes... qui ne tiennent pas aux pieds des enfants.*

- *Les écharpes, merci de faire le choix des cagoules en hiver.*

- *Les chaussures clignotantes qui détournent l'attention des élèves.*

Pour cette même raison, les vêtements à perles et à paillettes sont fortement déconseillés.

Les vêtements susceptibles d'être retirés en cours de journée (chaussons, bonnet, manteaux, gilets...) doivent être marqués du nom de l'enfant.

Les vêtements non récupérés sont dirigés vers le Secours Populaire 2 fois par an.

Cette proposition a été adoptée à l'unanimité.

Elle sera transmise aux familles dans le carnet de liaison.

Le règlement Intérieur a été voté à l'unanimité.

3- EFFECTIFS : RENTREE DE SEPTEMBRE 2016

PS NES EN 2013 : 29+9= 38 élèves

MS NES EN 2012 : 29+16= 45 élèves

GS NES EN 2011 : 26+26= 52 élèves

Soit 135 élèves à ce jour (27 élèves de moyenne par classe).

Madame Daffos a informé la Directrice que 24 enfants nés en 2014 sont actuellement inscrits à la crèche de Peynier, il y a donc peu de risque de fermeture de classe sur la rentrée 2016 et 2017.

Un parent d'élève questionne la mairie sur les locaux disponibles à l'école élémentaire dans l'éventualité d'une ouverture à la rentrée prochaine, du fait du passage au CP des 52 grandes sections actuelles.

La mairie répond que cela ne posera pas de problème de locaux.

4- HYGIENE ET SECURITE

Madame Moret informe que l'exercice attentat a eu lieu vendredi matin 14 octobre matin. Les élèves ont été confinés dans leur classe pendant 10 mn, portes et volets fermés. Les enseignants avaient auparavant préparé les élèves en leur proposant quelques jeux (roi du silence, cartes codées).

Quelques améliorations devront être faites : certaines clés s'avèrent manquantes si l'école doit évacuer côté portail cour et portillon cantine, la corne de brume marine ne fonctionne pas vraiment mieux que celle dont nous disposons...

Il s'avère nécessaire pour les enseignants de refaire plusieurs fois cet exercice sur un temps plus court pour habituer les élèves à réagir aux deux sonneries différentes : alarme incendie, alarme confinement.

La Directrice souhaite que soit réparé ou enlevé le portail qui donne sur l'arrière de l'école, côté dortoir.

Il est très difficile à fermer et bloque donc la porte de secours.

Elle souhaite également que le grillage descellé à gauche de la porte de la classe bleue soit réparé.

Monsieur Mante règlera ces deux points de sécurité si possible pendant les vacances de la Toussaint.

5- COOPERATIVE SCOLAIRE

La Directrice communique le compte rendu d'activité et financier de l'année scolaire passée.

Elle informe qu'à ce jour, une petite trentaine de famille n'a pas donné sa participation financière à la coopérative.

Les dons actuels des familles s'élèvent à 1300€.

La Directrice informe des principales entrées de l'an passé :

- Les dons des familles pour 1320 € (110 familles)
- Les 30% des photos scolaires pour 631,50 €
- Les entrées kermesse pour 1830 €

La Directrice informe des principales dépenses de l'an passé :

- La cotisation et l'assurance OCCE de 355,32 €
- Les spectacles carnaval pour 997,40 €
- Les sorties scolaires pour 790 €
- Les lots kermesse pour 450,59 €
- L'achat des carrés potagers pour 299,50 € plus les graines, outils, plants...
- Le renouvellement d'ustensiles de cuisine, bouilloire, moules à gâteaux
- Les ingrédients des petits déjeuner du Projet « Marchons Vers l'Ecole »
- Les accessoires pour les objets de Noël (déco, papier, argile...)
- Du matériel spécifique aux projets de classe : aquarium, album...

6- PROJET D'ECOLE

La Directrice présente les quatre axes de travail qui ont été retenus à partir des 4 dimensions imposées par le Ministère et des constats et diagnostics que les enseignants ont effectués.

- **La Dimension 1 concerne l'amélioration des résultats au regard du socle commun**

Les enseignants ont choisi de travailler :

- Sur le développement des capacités d'attention et surtout de concentration,
- Sur le développement de l'autonomie et la capacité d'entrer seul dans la tâche
- Et sur l'enrichissement du vocabulaire en privilégiant le sens des mots

Ils ont mis en place des ateliers d'accueils dirigés dans toutes les classes, adaptés selon le niveau des élèves.

Ces ateliers d'accueil autonomes facilitent le changement de statut de l'enfant vers l'élève et favorisent leur autonomie, leur implication dans les apprentissages et leur goût de l'effort et du travail mené à son terme (contrat).

Les enseignants poursuivent également leur travail sur la tenue de « vrai » crayon (gris et couleur) avec une diminution significative de l'utilisation des feutres qui ne permettent pas à l'élève de conscientiser la préhension et la gestion de son outil.

Ils travaillent également à la préparation de l'apprentissage de l'écriture cursive avec leur alphabet orienté qui limite au maximum la levée du crayon et qui permet l'entraînement aux bons gestes d'écriture (trait oblique du A nous servira pour l'écriture du i, j, p, s, t, u).

Les enseignants de grande section ont également prévu de travailler avec une classe de CM2 qui viendra lire des albums aux élèves de grande section, à plusieurs reprises.

- **La Dimension 2 se tourne vers la préoccupation éducative concertée avec les partenaires (mairie, parents, associations...)**

Les enseignants ont choisi de travailler sur la construction d'élèves citoyens, donc acteurs, donc responsables et de développer la compétence « Vivre et Apprendre Ensemble » (poursuite des projets en cours : MVE qui peine à démarrer, Recyclage papiers, piles, cartouches, bouchons, Jardinage et ferme, Resto du cœur, Droits de l'enfant, le combat des stéréotypes ...).

Monsieur Maunier conseille à la Directrice d'être vigilante avec les entreprises qui peuvent faire du trafic de cartouches d'encre. Madame Moret fournira à la mairie les coordonnées de l'association avec laquelle elle envisage de travailler.

Monsieur Mante conseille de pailler les jardinières pour l'hiver.

Les enseignants envisagent cette année de se pencher sur les règles du Mieux Vivre Ensemble et réintroduisent le projet « Protéger notre forêt » qui sera chapoté par Madame Sandrine Baudin en tant que membre actif de la Réserve Communale de Sécurité Civile.

- **La Dimension 3 vise la prise en compte des besoins particuliers en réponse à la difficulté scolaire afin de réduire les inégalités**

Les enseignants ont opté pour l'amélioration de la prise en charge des élèves en grande difficulté et leur prise en charge extérieure (différenciation, manipulation, coopération, confiance en soi, évaluation individualisée et déclenchement rapide des prises en charge de professionnels).

Mesdames Roussel et Moret informent le Conseil d'Ecole qu'elles ont participé à la journée de l'Association Générale des Enseignants de la Maternelle à Saint Martin de Crau sur le thème de l'estime de soi et de la gestion de la violence scolaire.

Elles envisagent de proposer aux parents d'élèves une rencontre afin de leur transmettre ce qu'elles ont appris qui leur paraît important pour le mieux vivre ensemble.

Les parents d'élèves pensent qu'il faut prévoir la salle du Socio.

- **La Dimension 4 concerne l'éducation artistique et culturelle, sportive et humaniste qui contribue à l'égalité des élèves**

Les enseignantes ont choisi de permettre aux élèves de rencontrer un maximum de dimensions culturelles et artistiques (musée, théâtre, danse...).

Les élèves bénéficient toujours de la prestation de qualité de Mathieu Ravera, notre intervenant musique.

Les enseignants envisagent à nouveau l'organisation d'un **spectacle de fin d'année** commun aux deux écoles qui devrait avoir lieu le **mardi 13 juin**.

Afin de pouvoir envisager que le spectacle puisse se refaire au Théâtre de Verdure, le Conseil d'Ecole va réfléchir à un transfert des responsabilités. Les parents devraient dans ce cas amener leurs enfants à La Garenne. Chacun à son niveau va réfléchir à ce projet. Madame Moret va se mettre en contact avec Monsieur l'inspecteur à ce sujet.

Les enseignants ont tous demandé et obtenu de participer à une formation pédagogique sur le Musée et envisagent donc des sorties culturelles cette année.

Le carnaval se déroulera probablement le **jeudi 6 avril**, il aura peut-être pour thème cette année les couleurs ou les peintres. Les enseignants ne pensent pas pouvoir défiler encore cette année et envisagent à nouveau un spectacle et un bal costumé.

La kermesse aura lieu le **jeudi 29 juin**.

7- TRAVAUX REALISES et SOUHAITES :

La Directrice informe les parents que la mairie a réalisé de gros travaux cet été et qu'elle les en remercie :

- Le vestiaire des personnels communaux, il reste simplement à peindre la porte d'accès en rouge.
- La pose de notre super jeu de cour, les enseignants et les Atsems souhaitent qu'il soit étudié la possibilité d'entourage de certains tubes contre lesquels les élèves se cognent parfois. Monsieur Mante va contacter l'entreprise pour étudier cette possibilité.
- La climatisation de la salle de motricité. Il reste à boucher le trou dans la salle de motricité et résoudre la descente du tuyau dans les toilettes cour. Malheureusement les enseignants viennent de découvrir le bruit de la climatisation version chauffage qui perturbe beaucoup la classe violette. Il s'avère indispensable d'isoler la salle.

Concernant les travaux souhaités :

CLASSE VIOLETTE :

Les collègues ont beaucoup de mal à supporter les perturbations lorsqu'il pleut : bruit infernal, inondations régulières avec les dégradations que cela entraîne sur le matériel scolaire. Le bruit de la climatisation s'ajoute à ces perturbations qui rendent difficiles les conditions de travail des élèves et des enseignants.

La mairie a pris note et entend bien le problème. Elle va essayer de voir ce qu'il est possible de faire et trouver une solution rapidement.

CLASSE ROSE :

L'enseignante souhaite que soit équilibré un banc instable.

CLASSE BLEUE :

L'enseignante souhaite le changement du panier en fer accroché au dessus du petit lavabo

STORES ET FENETRES :

Les enseignantes souhaitent que soient réparés le store classe jaune et les fenêtres de la classe verte (2^{ème} contre armoire orange, 4^{ème} qui touche la classe jaune).

La mairie nous informe que le moteur du store de la classe jaune doit être changé et que la mairie a donné son accord pour qu'il le soit.

Monsieur Mante va recontacter l'entreprise pour organiser les réparations.

COUR :

Les enseignantes souhaiteraient que soit comblée la rigole devant le portail, qui se remplit en temps de pluie. Les enseignantes souhaiteraient que soit déviée les gouttières à l'angle de la porte de la salle de motricité et à l'angle de la porte de la classe rose.

Les enseignantes souhaiteraient que soit réparé l'éclairage devant le portail de la cour.

Il semble que cela a été fait le matin même.

Les enseignantes souhaiteraient que soit réparée la fontaine.

Les enseignantes souhaiteraient la pose de fibre de bois autour des 2 arbres de la cour côté portail d'entrée.

Monsieur Mante s'est renseigné à ce sujet.

Les enseignantes souhaiteraient que les feuilles d'automne soient enlevées pendant les vacances et que les égouts soient vidés.

SALLE CANTINE :

La Directrice informe la mairie que le personnel communal pense qu'il y a des mouches soldats dans le réfectoire.

Le personnel communal souhaiterait que soit posés des moustiquaires aux fenêtres.

Monsieur Mante informe qu'il va profiter des vacances pour « gazer » la cantine afin de détruire toutes les larves.

ANTI PINCE DOIGTS :

Les enseignantes souhaiteraient le changement des anti-pince doigts dans les toilettes cour, porte côté cour et dans la classe bleue, porte côté couloir.

PRISE INTERNET DANS LES CLASSES :

Les enseignants renouvellent leur souhait de pouvoir bénéficier d'une prise internet dans les classes, notamment les deux classes de grande section. Notre ERIP, Enseignant ressource informatique pédagogique, nous conseille de demander la pose d'une prise réseau RJ 45 à partir de la prise téléphonique qui existe déjà dans la classe. Monsieur Maunier va s'en occuper.

Monsieur Mante informe le Conseil d'Ecole que beaucoup de travaux sont prévus sur l'école élémentaire et qu'il fera son possible pour régler le maximum de problèmes à la maternelle mais qu'il craint de ne pas avoir le temps de tout faire.

Le Conseil d'école le remercie d'être toujours très efficace et comprend qu'il ne peut pas être partout à la fois.

QUESTIONS DIVERSES DES PARENTS D'ELEVES :

La Directrice informe que des réponses à certaines questions ont déjà été données au cours du Conseil.

- Concernant la demande d'accès à la base emails des parents d'élève pour favoriser les relations école/parents, la Directrice informe qu'elle n'a absolument pas le droit de fournir des informations de la Base Elève. Elle propose, comme l'an passé de faire passer un mot pour que les familles qui le désirent fournissent leurs adresses mail.
- Concernant la demande que Monsieur Brignole tienne un atelier dentition ou fournisse des objets à exposer lors de la journée internationale de l'enfance, l'enseignant répond qu'il effectue ces ateliers dans le cadre de l'éducation nationale et qu'il ne se considère pas spécialiste en la matière. Il conseille aux parents de contacter le dentiste du village.

La Directrice laisse la mairie répondre aux questions suivantes des parents :

- Concernant l'insonorisation de l'espace repas/ bruit à la cantine, Monsieur Mante nous informe que les travaux vont être réalisés dès que possible.
- Concernant le courrier du 25/06/2016 suite au sondage pour un relais repas le mercredi midi (40 familles sont intéressées), la mairie informe qu'elle a déjà répondu négativement à cette question lors du Conseil d'Ecole de l'Ecole Elémentaire.
- Concernant le parcours piétonnier MVE avenue de la vierge, Monsieur Maunier répond que les travaux sont en cours et qu'il est prévu la pause de plots ou barrières empêchant les voitures de se garer.
- Concernant l'organisation de goûters en sortie d'école et avant les départs en vacances, la mairie s'étonne d'apprendre que les parents aient obtenu l'autorisation. Seuls Monsieur le Maire et Monsieur Maunier sont habilités à donner cette autorisation et Monsieur Maunier n'a pas été informé. Les parents informent que Madame Lotta a écrit à Madame Thibaud et que c'est la Police municipale qui leur a accordé cette autorisation. Monsieur Maunier a contacté le policier municipal par téléphone et a mis la conversation en haut-parleur pendant le Conseil d'Ecole. Il s'avère que le policier pensait que la mairie avait été informée.

Monsieur Aubert mentionne qu'il n'y est pas favorable par les temps difficiles actuels et rappelle ce qu'il a dit lors du Conseil de l'école élémentaire : sous réserve d'autorisation, il serait d'accord à condition que la recette soit reversée aux écoles.

Clôture du Conseil d'Ecole à 19 heures 45.